



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 17
Procuration : 01

Séance du 29 mars 2019

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Vanessa KLEIN, Patrick LUTZ, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Rolf RIEDINGER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH,

Membre absent excusé :

Mme Justine HEITZ a donné procuration de vote à M. Michel URBAN

M. Patrick LUTZ est arrivé à 18 h 45 et a participé à la réunion à partir du point N°3.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2019
3. Communications diverses
4. Droits de préemption urbain
5. Approbation du Compte Administratif 2018
6. Approbation du Compte de Gestion 2018
7. Affectation du résultat 2018
8. Actualisation de la participation au branchement de réseaux :
 - ▶ PAE *Ruheplatz*
 - ▶ PAE *Rue des Cerises*
9. Association de Chasse Glaswinckel : demande de révision du loyer
10. Admission en non-valeur de certains titres irrécouvrables
11. Personnel communal : Création d'un poste d'adjoint d'animation polyvalent
12. Réfection du clocher de l'église catholique : attribution de marché
13. Fixation des taux des taxes communales 2019
14. Vote de Budget Primitif 2019

Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Dominique MOCHEL, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2019

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2019.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté avec **16 VOIX POUR**
et 2 ABSTENTIONS

3. Communications diverses

a. Pierre GROSS

02/03/19	Inauguration Trait d'Union à Weyersheim
15/03/19	CCAF – réaménagement foncier
16/03/19	AFUA (périmètre restreint)
18/03/19	SDIS - visite sécurité - salle polyvalente Bureau CCBZ
19/03/19	Mutualisation CCBZ
21/03/19	Réunions municipalité et commission des finances
22/03/19	Réunion commission d'appel d'offres
26/03/19	CIAF – réaménagement foncier
27/03/19	Assemblée Générale – aire de remplissage
28/03/19	Collectif de la Zorn

Agenda :

01/04/19	Conseil CCBZ
06/04/19	Nettoyage de printemps
24/04/19	Projet territoire CCBZ
25/04/19	Jury concours d'architecte
26/04/19	Conseil Municipal

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE **01/03/2019 ET LE 29/03/2019**

N° d'enregistrement	Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
PC 067 156 19 R0002	Mme Audrey LEONHARD 6 rue des Près 67170 GEUDERTHEIM	Section 43 / Parcelle 539	Construction d'une maison d'habitation individuelle	07/03/2019
PC 067 156 19 R0003	SARL CHARPENTES HICKEL CHRISTIAN 4 rue du Général de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	Section 36 / Parcelle 197	Construction d'un bâtiment d'activité	22/03/2019
PC 067 156 18 R0009/A	SARL TECHNIQUE & ARCHITECTURE 17 boulevard de la Marne 67000 STRASBOURG	Section 43 / Parcelle 738	<i>Annulation</i> Construction de deux maisons individuelles jumelées	12/03/2019

b. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

07/03/19	Réunion municipalité
09/03/19	Permanence mairie
11/03/19	Réunion périscolaire
21/03/19	Réunions municipalité et commission des finances
22/03/19	Conseil d'école élémentaire

c. Marianne PETER

06/03/19	Prévention routière
07/03/19	Réunion municipalité
13/03/19	Prévention routière
15/03/19	85ème anniversaire de Yvan KNITTEL
21/03/19	Réunions municipalité et commission des finances
22/03/19	Réunion commission d'appel d'offres
29/03/19	Réunion commission d'appel d'offres

d. Béatrice TREIL

07/03/19	Passage jury ADT villes et villages fleuris pour donner des conseils de plantations des nouveaux parterres de la rue du Général de Gaulle Réunion municipalité
08/03/19	Pose grillage dans la parcelle 2 et préparation de l'emplacement pour pouvoir planter les arbres des 35 nouveau-nés 2018
13/03/19	Visite épicerie sociale de Brumath
15/03/19	Rdv avec René WOLFF pour les plantations des vivaces des nouveaux parterres CCAF – réaménagement foncier
16/03/19	Dîner-concert Société de musique
18/03/19	Réunion périscolaire pour parler de notre activité de l'année en cours et des projets de la rentrée prochaine
19/03/19	Rdv au Sonnenhof avec Constantin pour discuter des plantations estivales de la partie qui leur est allouée
26/03/19	CIAF – réaménagement foncier
29/03/19	Conseil municipal

e. Yves OHLMANN

07/03/19	Réunion municipalité
08/03/19	Montage piste de danse (bal carnavalesque)
21/03/19	Réunions municipalité et commission des finances

f. Jean-Luc JOACHIM

02/03/19	Permanence mairie
07/03/19	Réunion municipalité
13/03/19	Visite épicerie sociale de Brumath
18/03/19	SDIS - visite sécurité - salle polyvalente
19/03/19	Rdv au Sonnenhof avec Constantin pour discuter des plantations estivales de la partie qui leur est allouée
20/03/19	Matinée forêt pour préparer la parcelle pour la plantation des arbres des enfants nés en 2018
21/03/19	Réunions municipalité et commission des finances
22/03/19	Réunion commission d'appel d'offres

4. Droits de préemption urbain

M. le Maire soumet au Conseil Municipal conformément à la délibération du 6 janvier 2005 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Ordre	Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie	Acquéreurs	Prix fixé
01	Mme Berthe MUHL, épouse HELBRINGER 2b, Rue des Vergers 67170 GEUDERTHEIM	2b, Rue des Vergers	41-444/186 41-521/185 41-523/183	6,13 ares	M. Mathieu PICK et Mme Rachel SCHNEIDER 1, Rue de la Hardt 67170 GEUDERTHEIM	260 000 €
02	M. et Mme Claude LESSINGER 4, Rue des Lilas 67170 GEUDERTHEIM	4, Rue des Lilas	43-605/259	5,88 ares	M. Thomas FLEISCH et Mme Cynthia PIERRE 50, Rue Lavoisier 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	249 000 €
03	Mme Lina HAAS, veuve GLATH 1, Rue des Pélerins 67110 REICHSHOFFEN	30, Rue Sainte Maison	04-91/48	7,32 ares	Mme Justine HEITZ 6a, Rue Hornwerck 67170 GEUDERTHEIM	169 200 €
04	M. Hubert NICLI et Mme Marie MARTIN 16, Rue du Docteur Albert Schweitzer 67170 BRUMATH	1, Rue de l'Arche	6-123/55	11,66 ares	M. et Mme Pascal KLEIN 6a, Rue Hornwerck 67170 GEUDERTHEIM	165 000 €
05	M. André JUNG 12, Rue des Cerisiers 67170 GEUDERTHEIM	Brumatherweg	45-243/115 45-245/116	11,92 ares	Sté AMELOGIS 11, Rue du Marais Vert 67000 STRASBOURG	187 766 €
06	M. et Mme Francis KOENIGER 10, Rue des Cerisiers 67170 GEUDERTHEIM	Brumatherweg	45-406/113 45-409/112 45-407/113 45-404/113	67,54 ares	Sté AMELOGIS 11, Rue du Marais Vert 67000 STRASBOURG	107 808 €
07	M. Aurélien METZ 9, Rue du Puits 67170 GEUDERTHEIM	Rue du Moulin	5-42/8 5-32/3 5-57/24	22,80 ares	M. Bruno DER HOVSEPIAN 6, Rue des Champs 57430 WILLERWALD	187 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

** de ne pas faire valoir son droit de préemption* pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Approbation du Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de GEUDERTHEIM,

réuni sous la présidence de M. Dominique MOCHEL, Conseiller Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Pierre GROSS, Maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 21 février 2019,

- **donne acte** à M. Pierre GROSS, maire, de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

section de fonctionnement		section d'investissement	
recettes	1 749 650,20 €	recettes	464 710,47 €
dépenses	1 415 662,74 €	dépenses	559 685,35 €
-----		-----	
situation de l'exercice 2018	+ 333 987,46 €		- 94 974,88 €

- **reconnait** qu'il y a des restes à réaliser en dépenses d'investissement ;

- **constate** les excédents/déficits antérieurs reportés, soit :

en section de fonctionnement	+	1 749 656,83 €
en section d'investissement	+	21 118,01 €

- *constate* les excédents/déficits cumulés, soit :

en section de fonctionnement	+	2 083 644,29 €
en section d'investissement	-	73 856,87 €

- *vote* le présent compte administratif 2018.

**ADOPTE AVEC 17 VOIX POUR
et 1 ABSTENTION**

M. le Maire a quitté la salle de conseil et n'a pas participé au vote.

6. Approbation du Compte de Gestion 2018

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- *déclare* que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le percepteur visé et certifié conforme, par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Affectation du résultat 2018

M. le Maire informe les membres de l'excédent de la section de fonctionnement et du déficit de la section d'investissement de l'exercice 2018, apparu au compte administratif 2018, qui s'élèvent respectivement à + 2 083 644,29 € et - 73 856,87 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *affecte* le solde excédentaire de la section de fonctionnement soit : 2 083 644,29 € au compte 002 « résultat de la section de fonctionnement reporté ». Ce montant apparaîtra avec les recettes de la section de fonctionnement dans le budget primitif 2019

- *affecte* le solde déficitaire de la section d'investissement soit : - 73 856,87 € au compte 001 « déficit d'investissement reporté ». Ce montant apparaîtra avec les dépenses de la section d'investissement dans le budget primitif 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8a. Actualisation de la participation à l'aménagement de réseaux : ► PAE Ruheplatz

Le Conseil Municipal,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 26 février 2010 et 30 avril 2010 portant mise en œuvre d'une participation à l'aménagement de réseaux dans le périmètre du PAE « Ruheplatz »,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 août 2018 portant actualisation de la participation à l'aménagement de réseaux pour l'exercice 2018,
 CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder annuellement à l'actualisation de la participation à l'aménagement de réseaux dans le périmètre du PAE « *Ruheplatz* »,

après en avoir délibéré,

* **arrête** le montant de la participation en 2019 à :

SHON	nbre de branchements	participation 2018	Participation 2019
< 160 m2	01	19 254,26 €	20 201,48 €
> 160 m2 < 250 m2	01	20 376,36 €	21 378,79 €
> 250 m2	01	21 487,37 €	22 544,45 €
> 250 m2	02	38 510,51 €	40 405,06 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8b. Actualisation de la participation à l'aménagement de réseaux :

► PAE Rue des Cerises

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 septembre 1995 portant mise en œuvre d'une participation à l'aménagement de réseaux dans le périmètre du PAE « *Rue des Cerises* »,
 CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder annuellement à l'actualisation de la participation à l'aménagement de réseaux dans le périmètre du PAE « *Rue des Cerises* »,

après en avoir délibéré,

* **arrête** le montant de la participation en 2019 à :

nbre de branchements	Participation arrêtée en 2001	Participation 2019
01	7 559,26 €	12 921,06 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. Association de Chasse Glaswinckel : demande de révision du loyer

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Hubert SCHILDKNECHT, Président de l'Association de Chasse « *Glaswinckel* » a transmis un courrier en date du 30 janvier 2019 portant demande de révision du loyer de chasse du lot intercommunal « *forêt Geudertheim/Vendenheim N° 2* ».

Pour justifier la révision du loyer, celui-ci invoque que la situation se dégrade actuellement pour diverses raisons :

* la présence de plus en plus fréquente de promeneurs

- * l'intrusion, le passage et le stationnement sauvage des véhicules d'utilisateurs du ball-trap de la Fédération,
- * la divagation de leurs chiens entre deux séances de tirs,
- * le chantier du GCO entraîne un passage important de camions et d'engins de chantier sur le territoire de la chasse et attire de nombreux curieux qui envahissent les parcelles
- * le GCO toujours, qui sur les parcelles 20 et 21 et en plaine de Vendenheim avec la construction de la bretelle d'accès, ampute notre territoire d'une surface non négligeable

Lors de la relocation de la chasse au 02.02.2015, le loyer avait été fixé d'un commun accord à 6 280 € pour 326 hectares, soit 19,26 €/ha.

L'association de chasse souhaite que le loyer soit revu à 4 238 € pour la même superficie, soit 13 €/ha.

VU l'avis favorable de principe de la Commission Consultative Intercommunale de la Chasse Geuderthém/Vendenheim, le Maire propose de valider la demande de l'Association de Chasse « *Glaswinkel* ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **d é c i d e** :

- * **de fixer** le prix du loyer de la chasse intercommunale Geuderthém/Vendenheim à 4 238 €, soit 13 €/ha à compter du 2 février 2019
- * **de charger M. le Maire** d'informer la Commune de Vendenheim et M. Hubert SCHILDKNECHT, Président de l'Association de Chasse « *Glaswinkel* », de cette décision.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. Admission en non-valeur de certains titres irrécouvrables

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'admission en non-valeur peut-être demandée par le comptable public dès que la créance lui paraît irrécouvrable. L'irrécouvrabilité de la créance pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition, etc,...) ou dans l'échec du recouvrement amiable.

En accord avec le Trésorier de Brumath, M. le Maire informe qu'un titre de recettes émis est irrécouvrable et qu'il y a lieu de procéder à son admission en non-valeur.

Il s'agit du titre suivant :

Année d'émission du titre	Références	Débiteur	Objet	montant
2017	T-740	TUTAN Christelle	location de la salle polyvalente	150,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **décide d'admettre en non-valeur** la créance indiquée ci-dessus d'un montant total de 150 € (cent cinquante euros)
- * **dit que** les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019, article 6541 « *créances admises en non-valeur* »

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. Personnel communal : Création d'un poste d'adjoint d'animation polyvalent

La Commune de Geudertheim vient d'avoir un avis favorable quant au recrutement de Mme Sophie ZERMANN, adjoint d'animation polyvalent en contrat aidé « *parcours emploi compétences* », remplaçant les CUI/CAE. Cet agent est recruté à raison de 20/35°.

La période de prise en charge s'étend sur 1 an pour une durée hebdomadaire de prise en charge de 20 heures et à un taux de prise en charge fixé par le préfet à 40 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

* **de créer** un poste d'adjoint d'animation polyvalent en contrat aidé « *parcours emploi compétences* » à raison de 20/35° à compter du 23 avril 2019 (après les congés de Pâques) pour une durée d'un an.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. Réfection du clocher de l'église catholique : attribution de marché

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que les membres de la Commission d'appel d'offres se sont réunis les vendredis, 22 et 29 mars 2019 respectivement à 16 h et 18 h15 dans le cadre des travaux de réfection du clocher de l'église catholique de Geudertheim et ont émis un avis favorable pour l'attribution du lot, à savoir :

► Société CHANZY PARDOUX d'Illkirch-Graffenstaden pour un montant de 144 737,96 € H.T., soit 173 685,55 € T.T.C.

Par délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2014, M. le Maire a eu délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux à procédure adaptée, leurs avenants ainsi que la désignation de sous-traitants.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise retenue se verra attribuer le marché à compter du 15 avril 2019 pour un montant total de 173 685,55 € TTC pour le dit-lot, sauf en cas de contestation d'une entreprise non retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **en prend acte** et **valide** cette procédure.

Les crédits nécessaires pour ces travaux sont prévus au budget primitif 2019 – article 21318 travaux de bâtiments - programme 130 église catholique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. Fixation des taux des taxes communales 2019

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances réunie les 21 février 2019 et 21 mars 2019,

VU le projet de budget primitif de l'année 2019 et les projets d'investissements à venir ;

- **décide** de maintenir les taux des taxes communales en 2019 à :

* **14,93 % pour la Taxe d'Habitation**

* **7,39 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**

* **49,31 % pour la Taxe Foncière pour les Propriétés Non Bâties**

* **17,70 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. Vote de Budget Primitif 2019

M. le Maire présente le budget primitif pour 2019 au vote du Conseil Municipal, celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 610 000 €	3 610 000 €
Investissement	2 324 000 €	2 324 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** d'adopter le budget primitif 2019 tel que proposé ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 29 mars 2019
Le Maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 18
Procuration : 01

Séance du 29 mars 2019

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Vanessa KLEIN, Patrick LUTZ, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Rolf RIEDINGER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH,

Membre absent excusé :

Mme Justine HEITZ a donné procuration de vote à M. Michel URBAN

Divers

- * **Problématique des coulées d'eaux boueuses** : L'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à l'aménagement de quatre bassin d rétention pour la lutte contre les coulées d'eaux boueuses sur la Commune de Geudertheim a été signé le 7 mars 2019.
- * **Piste cyclable/suite de la liaison Geudertheim et Hoerd** : Les travaux vont démarrer courant juin pour se terminer fin août 2019.
- * **Parcours de santé** : Les travaux de remise en état sont en cours.
- * **Défibrillateur** : Un tel matériel sera installé le 3 avril 2019 aux abords de la mairie et facilement accessible à tous. Une série de formation à utiliser de façon optimale est prévue pour le personnel communal, les membres des associations locales, les directrices des écoles maternelle et élémentaire.
- * **Comité des Fêtes** : M. le Maire adresse ses plus vifs remerciements à M. Yves OHLMANN, pour son implication en tant que Président du Comité des Fêtes par l'achat d'une piste de danse extérieure et des tonnelles.

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 29 mars 2019
Le Maire

